

CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 DECEMBRE 2013

1. SIMER ET DEMANDE DE RETRAIT

Le Syndicat Intercommunal Mixte pour l'Équipement Rural intervient dans 2 secteurs d'activités : gestion des déchets ménagers et travaux publics.

Depuis plus de 30 ans la commune n'a jamais fait appel à ces services et a déjà sollicité par délibération du 20.01.2010 son retrait, procédure qui n'a pas pu aboutir. Le SIMER a proposé l'instauration d'une contribution financière des adhérents sur la base de la population, mais ce projet n'a pas été adopté.

Le SIMER a fait appel à un cabinet pour calculer le coût financier de retrait et fait ressortir une indemnité de 33 144 €.

Le Conseil Municipal décide de réitérer sa volonté de se retirer du SIMER, de refuser de régler toute contrepartie financière.

2. AMENAGEMENTS FONCIERS

2.1. Acquisition d'une maison

Sur le plan de la Maillerie, à Puy-Lonchard, une maison vient d'être mise en vente. Cet édifice constitue une avancée sur le plan. Après destruction la surface libérée va permettre d'agrandir la place et mettre en valeur la petite chapelle (elle-même destinée à devenir une salle de réunion, d'exposition ou d'animation). Après négociation avec les héritiers un prix de vente, qui agréée les 2 parties, a été défini.

Le Conseil Municipal vote les crédits nécessaires à son achat soit 63 000 €, frais de notaire en sus.

2.2. Acquisition d'une parcelle de terre

Route de Poitiers, suite à une division parcellaire, la parcelle AK 109, qui borde les parcelles AK 0106, 0107, 0108, répond à une emprise d'alignement. Elle va être cédée à la commune pour l'euro symbolique afin d'être intégrée dans le domaine public. Le Conseil accepte cette cession.

2.3. Modification d'une servitude de passage

En date du 7.02.2013, la commune a acheté, route de Chausseroy, un four à pain (à restaurer) sur une parcelle AC 81 traversée par une voie sur laquelle existe une servitude de passage pour le riverain du fond de la dite-parcelle. Le propriétaire demande que le tracé de la servitude soit modifié et déplacé sur la parcelle AC 29. Le Conseil accepte la proposition, les frais notariés seront à sa charge.

3. VOIRIES ET RESEAUX

3.1. Redevance pour occupation du domaine public par la SOREGIES

Le réseau électrique implanté sur le territoire communal permet de percevoir une somme de 334 € que le Conseil accepte

Le réseau Gaz, d'un linéaire de 13 086 km, est soumis à une redevance similaire et permet de percevoir 558,01 €, somme que le Conseil décide de recouvrer.

3.2. Redevance pour occupation du domaine public par le Réseau Télécom.

Ce réseau est assujéti à une redevance d'un montant de 2 358 €, somme que la commune décide de percevoir.

4. ASSAINISSEMENT

Chaque année est présenté au Conseil le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif. Après lecture de ce document le Conseil l'adopte.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Une aire de jeux pour les petits enfants a été installée à proximité de l'école de Cissé. Son utilisation est sous la responsabilité des parents.
- Edification de la croix hosannière : au fond du cimetière cette croix, en mauvais état, est en cours de restauration totale.
- Audit du parc informatique des écoles : il vient d'être présenté et montre un certain nombre de dysfonctionnement. Un investissement est à prévoir pour remettre en état ce réseau indispensable au fonctionnement des écoles.
- Passage piétons : il est demandé de répertorier les principaux lieux de la commune sur lesquels le tracé de passage piétons serait nécessaire.